

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : ASA 22/005/2013

AILRC-FR

29 mars 2013

Au Japon, il y a une demande croissante de justice pour les victimes du système d'esclavage sexuel militaire

Amnesty International se félicite de la déclaration de la préfecture de Kyoto exigeant la justice pour les victimes du système d'esclavage sexuel militaire.

Le 26 mars, l'assemblée de la préfecture de Kyoto a été la première préfecture japonaise à adopter une déclaration appelant le gouvernement central à accorder des réparations aux victimes du système d'esclavage sexuel pratiqué par les militaires japonais, y compris des compensations visant à restaurer l'honneur et la dignité de ces victimes.

Au Japon, 39 conseils municipaux ont déjà adopté des déclarations similaires depuis 2008. Ils appellent le gouvernement central à répondre aux demandes de plus en plus nombreuses visant la justice pour les victimes du système japonais d'esclavage sexuel militaire.

La déclaration de l'Assemblée de la préfecture de Kyoto a été adoptée alors que le gouvernement japonais rejetait les recommandations émises par les États parties lors du deuxième examen périodique universel (EPU) du Japon. Ces recommandations incitaient le pays à accepter la responsabilité, notamment légale, du système d'esclavage sexuel militaire, et de prendre les mesures appropriées pour restaurer la dignité des victimes, y compris en fournissant une compensation adéquate.

Amnesty International est particulièrement préoccupée par les récents commentaires du Premier ministre, Shinzo Abe, qui souhaite « réviser » les excuses faites par le passé aux victimes. C'est un signe inquiétant qui laisse penser que le Japon continuera de refuser de rendre justice aux victimes. Le gouvernement japonais a par ailleurs indiqué, lors de l'EPU, que « la question ne doit pas être politisée, ni devenir un problème diplomatique ».

L'armée impériale japonaise s'en est prise aux femmes et aux jeunes filles de la région Asie-Pacifique qui, en raison de leur âge, de leur pauvreté, de leur classe sociale, de leur situation familiale, de leur niveau d'études, de leur nationalité ou de leur origine ethnique, étaient les plus susceptibles de se laisser duper et piéger dans le système d'esclavage sexuel. L'armée a donc utilisé la violence et le mensonge pour asservir ces femmes et jeunes filles, et les victimes, en conséquence de cet asservissement, ont souffert de diverses conséquences : dégradation de leur santé physique et mentale, isolement, honte et pauvreté souvent extrême, entre autres.

Amnesty International a déjà exprimé la crainte que le déni de justice du gouvernement japonais ne fasse qu'aggraver les violations des droits humains commises contre les femmes.

Amnesty International appelle le gouvernement japonais à :

- accepter la pleine responsabilité, notamment juridique, des actes commis, afin de reconnaître publiquement les préjudices subis par ces femmes, et selon des modalités conformes aux vœux de la majorité des survivants ;
- présenter des excuses complètes et sans équivoque pour les crimes commis contre ces femmes ;

- accorder directement des réparations adéquates et efficaces aux victimes, conformément aux normes internationales en la matière, en permettant aux victimes de participer à la définition d'une réparation adéquate et efficace ;
- rendre compte de manière exacte du système d'esclavage sexuel dans les manuels scolaires japonais sur la Seconde Guerre mondiale.

-FIN -